

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 AOÛT 2014 Mairie de Joué l'Abbé

Date de convocation : le 25 août 2014
Date d'affichage : le 25 août 2014

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 13

L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt-neuf août, le Conseil Municipal légalement convoqué le lundi vingt-cinq août deux mille quatorze, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : CHOPLIN Pascal, FLOQUART Sandrine, LAINÉ Magali, LUNEL Dominique, POLLONO Anaïs, POURCEAU Jean-Marie, REGOUIN Evelyne, RIVIERE Patrick, ROUVET Laurent, SOUCHU David, MEGY Karl, IMBERT Philippe.

Etaient excusées : THUARD Françoise donne pouvoir à Mr MERCIER Janny, PLUMAIL-KOVACS Orsika donne pouvoir à Mr RIVIERE Patrick.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal CHOPLIN

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 10 juillet 2014 à l'unanimité.

Comptes rendus des commissions

Remarque exprimée par Philippe Imbert qui souhaite que des comptes rendus détaillés des travaux de commissions déjà présentés en réunion de conseil soient intégrés dans les comptes rendus de conseil municipal

Réponse de Monsieur le Maire : le travail des commissions présenté oralement en conseil municipal est suffisamment précis et ne nécessite pas d'être repris intégralement sur le compte rendu de conseil

Proposition conjointe de Monsieur le Maire et de Madame Magali Lainé :

Synthèse brève sur le compte rendu de conseil rappelant les sujets évoqués par le rapporteur de la commission concernée puis référencement et archivage du compte rendu intégral pour pouvoir s'y reporter si besoin

Commission bâtiments : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce jour le 29 août a eu lieu la livraison du bâtiment ainsi que la remise des clés au Maître d'ouvrage à 14h00.

par PowerPoint. Monsieur le Maire informe les membres que la commune devrait avoir une bonne nouvelle concernant les plus et moins-values.

A l'issue de la réception, les entreprises titulaires du marché nous remettront le DGD (Décompte Générale Définitif)

A noter également que le plafond réalisé par la société APM ne donne pas satisfaction, la réception du Lot n°7 n'est donc pas effectuée.

La Commission de sécurité de l'établissement est prévue le mardi 2 septembre 2014 à 9h15.

Monsieur CHOPLIN propose une réunion concernant l'élaboration du règlement intérieur de la salle des sports le 18 septembre 2014 à 20h00.

Il faudrait également réfléchir à une date d'inauguration à laquelle seront conviés tous les financeurs publics, les élus de Région, du Conseil Général, les élus et les associations.

Monsieur le Maire propose qu'une porte ouverte soit organisée afin de permettre aux habitants de découvrir leur salle.

Commission fleurissement : Un bilan du fleurissement de printemps/été va être établi pour constater ce qui peut être reconduit ou non l'année prochaine

Il convient de prévoir pour l'automne le remplacement de la haie de thuyas à l'arrière du monument aux morts et planter également une haie fleurie sur l'espace bordant la salle de sports route de la Guierche

Commission voirie :

Les travaux de fauchage sur les voies et chemins communaux ont été réalisés, à noter que le fauchage du chemin du Cormier non programmé a été réalisé sans surcoût.

Une intervention est prévue en décembre sur ces mêmes voies et chemins afin d'élaguer les haies les bordant (passage du lamier)

Les travaux de renforcement de voirie ont été effectués, il ne reste plus que la pose du point à temps semaine 36 ou 37 en fonction des conditions climatiques

Monsieur David SOUCHU a réalisé la couverture en ardoise des panneaux des chemins de randonnées

Les traçages de la cour de récréation des maternelles ont été réalisés

Il faudra prévoir dès janvier une réunion pour le programme voirie 2015.

Commission communication : Madame LUNEL Dominique informe les membres que le 11 août dernier la commission communication s'est réunie.

Afin de définir l'ergonomie et le plan du nouveau site internet de la commune en s'appuyant sur les points forts et points faibles de différents sites communaux ou communautaires du département de la Sarthe

La commission a retenu différents principes

- facilité d'accès

- code couleurs (par thème) photos en bandeau relatives au thème

- le contenu : projets en cours, revue de presse, agenda, contacts, formalités, liens utiles, météo, éphémérides ...

Monsieur le Maire tient à apporter les précisions suivantes :

« Faisant suite aux observations insérées, à la demande de Monsieur Imbert, au procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2014 je souhaite apporter les précisions suivantes.

« Lors du conseil municipal du 23 janvier 2014, les conseillers municipaux ont accepté à l'unanimité ma proposition de charger Isabelle Bâcle, secrétaire de mairie, d'assurer la mise à jour du site internet de la commune pendant la période transitoire des élections municipales.

Lors de cette séance, M Imbert a déclaré qu'il n'avait rien à laisser puisque le site internet était déjà sur le bureau des adjoints, qu'un post-it indiquait la marche à suivre et que la secrétaire avait les codes pour y accéder. (Ce compte-rendu a été signé par M Imbert).

Ce n'est qu'après les élections du 23 mars que j'ai constaté que ce site n'a pas pu être réactualisé comme convenu. Deux mois s'étaient écoulés. Cet état de fait ne peut qu'être regretté et démontre bien qu'ont existé des manques dans la transmission d'un savoir-faire »

Cette expérience doit nous servir. Il est important pour le futur site de penser à une gestion partagée »

Commission Scolaire : Monsieur RIVIERE informe les membres du Conseil Municipal que le Samedi 23 aout 2014 salle du restaurant scolaire de 10h00 à 12h00 se sont déroulées les dernières inscriptions pour le restaurant scolaire et la périscolaire. Le bilan des inscriptions est de 136 enfants pour la restauration et 77 pour la garderie sur un total de 148 élèves scolarisés au sein du Groupe Scolaire.

Les tableaux récapitulatifs avec observations ont été réalisés et remis à la secrétaire de mairie.

137 enfants sont inscrits aux TAP

Rencontre avec le Personnel

Jeudi 28 aout 2014 salle des associations en présence de Madame la Directrice.

16h30 réception du personnel communal impliqué dans les TAP :

- Confirmation des plannings d'activité de chaque agent par Isabelle et signature des fiches d'horaires.
- Explications sur l'organisation de la ½ journée d'activités avec remise d'un dossier.
- Dossier particulier remis à Arlette MILLET comprenant:

Un tableau d'organisation annuelle des TAP

Les fiches journalières de pointages pour la période du 4/09 au 16/10

Le tableau d'inscription aux TAP précisant les enfants autorisés à quitter seuls l'école après les TAP

Le tableau récapitulatif avec composition des groupes, précisant le lieu d'activité et le nom de l'animateur en charge du groupe

Le tableau des enfants non autorisés à quitter seuls l'école et précisant les identités des personnes autorisées à les récupérer.

18h00 présentation des animateurs recrutés par la commune :

Explications sur l'organisation de la ½ journée d'activités avec remise d'un dossier.

Discussion sur les besoins en matériel (possibilités de stockage).

La rentrée scolaire est prévue le mardi 2 septembre 2014, les TAP démarreront le jeudi 4 septembre 2014.

Salle des sports

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire un prêt relais TVA de 300.000 euros sur 2 ans correspondant à un besoin actuel de financement.

Nous avons sollicité les deux organismes de financement des collectivités locales : CREDIT MUTUEL et CREDIT AGRICOLE.

CREDIT MUTUEL : nous propose un taux de 1.60% avec règlement des intérêts par trimestre de 1200.00 euros soit 4800.00 annuel ou un taux de 1.62% avec règlement des intérêts par années de 4860.00 euros. Les frais de dossier sont de 300.00 euros.

CREDIT AGRICOLE : nous propose un taux de 1.99% au trimestre soit 5970.00 euros pour l'année.

Les frais de dossier sont de 0.20% du montant emprunté soit 600.00 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la souscription d'un prêt relais TVA.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 14 voix pour et une abstention décide de valider le principe de souscrire un emprunt relais TVA pour une durée de 2 ans en attendant le reversement du FC TVA de la salle des sports et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Le Maire propose alors de choisir l'organisme prêteur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention la réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de "RELAIS" dans l'attente de : du remboursement du FC-TVA des travaux de réhabilitation de la salle des sports

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire de Joué l'Abbé

- *est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de 300 000 Euros dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds.*

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de 1,62% - Taux Fixe

- *Le taux effectif global ressort à 1,671%*
- *Les intérêts seront appelés annuellement (fin d'année civile).*
- *Les frais de dossier d'un montant de 300 € seront déduits du déblocage de prêt.*

ARTICLE-3 : Le conseil municipal de Joué l'Abbé

- *s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.*

ARTICLE-4: Le conseil municipal de Joué l'Abbé

- *autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la Commune de Joué l'Abbé à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.*

Etude des devis

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit délibérer sur les nouvelles dépenses 2014, inscrites au Budget Primitif :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de valider les devis suivants :

- *Changement des buts du terrain de foot pour un montant de 4956.00 euros TTC, la dépose et la pose pourrait être fait par les services techniques de la mairie, le coût en serait alors diminué d'environ 2400.00 euros*

Et charge Monsieur le Maire de signer les devis et tout document se rapportant à cette décision.

Elaboration du Document Unique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le décret du 5 novembre 2001 relance l'obligation d'évaluer les risques.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés et le classement les risques auxquels sont soumis les agents, en vue de mettre en place des actions de préventions dans chaque unité de travail de la collectivité.

La collectivité transcrit et met à jour dans un DOCUMENT UNIQUE les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des agents.

Le coût de l'information et de l'accompagnement technique du Centre de Gestion de la Sarthe est de 1696.00 euros TTC.

La commune peut obtenir une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour un montant maximum alloué de 2000.00 euros pour une commune de 15 agents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide

- *d'accepter le devis d'accompagnement du Centre de Gestion dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels et de la constitution du document unique sous la responsabilité de l'autorité territoriale pour un montant de 1696.00 euros correspondant à option n°3 : information + accompagnement technique,*
- *de désigner Madame Isabelle BÂCLE, secrétaire de Mairie, assistant de prévention de la collectivité,*
- *de signer la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe et la Commune de Joué l'Abbé,*
- *que cette convention soit annexée à la présente délibération*
- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire informe les membres que la trésorerie a bien passé les opérations de transfert des subventions (opération d'ordre des PASS FONCIER 2009), mais il reste un solde au 13918 qu'il faut également annuler.

Le Receveur nous demande de prendre une décision modificative pour passer les opérations budgétaires suivantes :

Chapitre 040 R 13918 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT pour 29000.00 euros

Chapitre 042 D673 TITRES ANNULES sur exercices antérieurs pour 29000.00 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative N°2 afin de procéder aux écritures de crédits budgétaires et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir équilibrer la section investissement et dans l'attente de la récupération du FCTVA 2014-2015 et 2016, il faut procéder à un réajustement budgétaire

Chapitre R16 Emprunts	R1641 emprunt	300.000,00
Chapitre D23 Construction	D2315 travaux salle des sports	300.000,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative N°3 afin de procéder aux écritures de crédits budgétaires et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Informations et questions diverses

- ✚ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015, lors de sa dernière de Conseil Municipal il avait décidé de créer un poste de 7h/35h00.

Après examen des demandes le bureau municipal a retenu la candidature de Madame DOCQUOIS Cindy, actuellement demandeur d'emploi, possédant plusieurs années d'expérience en qualité d'agent de service en école maternelle ou primaire et comme agent d'entretien.

- ✚ **Devis buts de foot pour nécessité de mise aux normes**

Suite à la visite de Mr Négrier représentant du district Sarthe football, il est précisé que des subventions peuvent être obtenues en cas de mises aux normes notamment concernant les buts, les filets de protection, les mains courantes, les mats d'éclairage et l'éclairage

Une demande a été formulée le 26 mai dernier mais à ce jour nous n'avons pas de réponse,
Un rappel a été fait

A noter que dans un premier temps, la remise aux normes de l'éclairage extérieur ne pourra pas être réalisée par rapport au coût important de cette opération, néanmoins, le passage des fourreaux au sortir de la salle des sports et l'installation électrique effectuée dans le cadre des travaux de réhabilitation permettront d'effectuer cette mise aux normes.

- ✚ **Arrêt de bus route de la Guierche**

Une demande d'arrêt de bus route de la Guierche a été formulée, elle ne peut pas être satisfaite pour les motifs suivants :

- la distance entre deux arrêts doit être au minimum d'un kilomètre, or cette distance par rapport à l'arrêt situé place de la mairie n'est pas atteinte
- la route de la Guierche n'est pas assez sécurisée pour accueillir un arrêt de bus.